

## Évaluer l'impact social avec la démarche VISES

Initié en 2016 pour une durée de quatre ans sous l'impulsion du programme européen Interreg, le projet VISES réunit 21 partenaires afin de mettre en lumière ce que les entreprises sociales et solidaires apportent pour le dynamisme des territoires et le bien être des habitants. Il s'agit de faire converger les réflexions menées par les partenaires de l'économie sociale et solidaire sur l'évaluation de l'impact social en associant des chercheurs.

Le projet se déroule en trois phases. Dans un premier temps, les partenaires ont travaillé à l'élaboration d'un processus d'identification, d'analyse, de mesure et de valorisation de l'impact social (1 an). Durant les deux années suivantes, le processus a été testé auprès de 69 entreprises sociales, afin d'affiner la démarche. Enfin, suite à l'expérimentation, la dernière année est consacrée à la diffusion de la démarche. Par le biais de formations et d'accompagnements courts, les partenaires feront connaître le projet auprès d'autres entreprises.

Cette démarche d'analyse de l'impact social est spécifique au secteur de l'économie sociale et solidaire : c'est un projet continu, collaboratif, adapté sur-mesure pour chaque entreprise qui permet de questionner en profondeur le processus de création de valeur ajoutée sociale pour le territoire.

### Pour en savoir plus :

**INSEE** : Inscription territoriale d'un établissement <https://bit.ly/2kpjNNH>

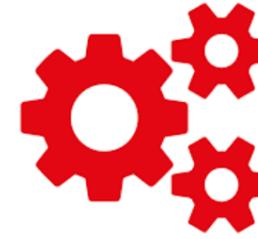
**CCI Hauts-de-France** : Etude d'impact économique et social d'un Centre Hospitalier <https://bit.ly/2kUN2rV>

**Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole** : Évaluer l'impact économique d'un champ multi-acteurs : l'exemple des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche dans la métropole lilloise <https://bit.ly/2moINGC>

**DREAL** : Les études d'impact sur l'environnement <https://bit.ly/2IX5wbn>

**Chambre d'agriculture** : Les études d'impact agricole ou comment mieux intégrer les enjeux agricoles dans un projet global consommateur d'espace <https://bit.ly/2IZ1b7x>

**Uriopss et Coorace** : Evaluer l'impact social avec la démarche VISES <https://bit.ly/2IYx7Jn>



## L'ESSENTIEL DES RENCONTRES MÉTHODOLOGIQUES

10<sup>ème</sup> rencontre - 20 juin 2019

### Les études d'impact

L'implantation d'une activité économique n'est jamais neutre pour l'environnement et les populations ; cela génère des impacts. Ces externalités peuvent être positives (emploi, dynamisme économique d'un territoire, renforcement de son attractivité, bien-être des habitants, etc.), dans ce cas il s'agit d'accentuer les effets d'entraînement. Cependant, les impacts peuvent également s'avérer négatifs : nuisances pour la santé, dénaturation des paysages, perte de biodiversité, mise en péril des activités agricoles, etc. En amont et au cours du projet, il est nécessaire de conduire des études en vue d'éviter les risques ou de les atténuer, voire de les compenser.

Comment s'effectue une étude d'impact ? Comment appliquer cette méthode à différents projets et secteurs économiques ?

La rencontre méthodologique du 20 juin 2019 est l'occasion d'échanger sur les études d'impact à partir de six éclairages :

- la méthodologie développée par l'Insee pour mesurer l'inscription territoriale d'un établissement,
- deux illustrations de mesure des impacts économiques et sociaux, la 1<sup>re</sup> pour le centre hospitalier de Valenciennes et la 2<sup>e</sup> pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la métropole lilloise,
- les études d'impact environnementales avec un zoom spécifique sur les activités agricoles,
- l'évaluation de l'impact social des entreprises sociales et solidaires.



Retrouver l'actualité de PIVER :

[www.piver-hauts-de-france.org](http://www.piver-hauts-de-france.org)

[contact@piver-hauts-de-france.org](mailto:contact@piver-hauts-de-france.org)



@piver\_hdf - <https://urlz.fr/8UWz>



### PROGRAMME

- Inscription territoriale d'un établissement
- Etude d'impact économique et social d'un Centre Hospitalier
- Évaluer l'impact économique d'un champ multi-acteurs : l'exemple des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche dans la métropole lilloise
- Les études d'impact sur l'environnement
- Les études d'impacts agricoles ou comment mieux intégrer les enjeux agricoles dans un projet global consommateur d'espace
- Evaluer l'impact social avec la démarche VISES





## RENCONTRES MÉTHODOLOGIQUES

# Les études d'impact

### Inscription territoriale d'un établissement : combien et comment une implantation économique pèse-t-elle dans l'emploi local ?

L'Insee propose une méthode pour estimer, dans un territoire et à un moment donné, combien d'emplois sont liés, directement ou non, à une entité économique, par exemple une grande entreprise, un port, une base militaire, etc. Cette « inscription » dans un territoire en termes d'emploi est détaillée selon trois composantes : d'une part, les emplois de l'entité proprement dite (emplois « directs ») ; d'autre part, les emplois consacrés aux commandes passées par l'entité étudiée à des entreprises sous-traitantes, chez les fournisseurs ou les prestataires de services (emplois « indirects ») ; enfin, les emplois dans les services nécessaires à la vie courante des salariés directs et indirects et de leurs familles, sur leur lieu de résidence (emplois « induits »).

L'emploi direct se mesure en interrogeant directement l'entité étudiée ou à partir des sources statistiques sur l'emploi (DADS, Clap). L'emploi indirect est estimé à partir de l'effectif salarié des fournisseurs et sous-traitants, à partir du montant des commandes et de ce que pèsent ces dernières dans le chiffre d'affaires des établissements fournisseurs ou sous-traitants. La mesure de l'emploi induit nécessite d'estimer la population familiale des salariés de l'entité étudiée et des sous-traitants au lieu de résidence : les familles génèrent des emplois dans les services à la population au prorata de leur poids dans la population totale du territoire de résidence.

Par exemple, la présence de la Légion étrangère sur le site du Larzac génère un emploi direct de 1 047 emplois en 2017. Les emplois des établissements en charge des commandes représentent quant à eux 71 emplois indirects. Enfin, 290 emplois induits sont nécessaires pour répondre à la consommation des familles. Au total, sur le plateau du Larzac, 1 408 emplois sont liés à la présence de la Légion étrangère.



### Étude d'impact économique d'un centre hospitalier

Les études de retombées économiques menées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France portant sur les centres hospitaliers montrent qu'au-delà du service

public rendu à la population, cet équipement, très souvent premier employeur d'un territoire, contribue fortement au dynamisme économique local. Par exemple, le centre hospitalier de Valenciennes a un impact économique de 509,5 millions d'euros et un impact social de 6 882 ETP. Le périmètre retenu pour cette étude correspond au Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) défini par l'Agence Régionale de Santé (zones de proximité du Valenciennois, du Cambrésis et de la Sambre-Avesnois). Contrairement à la méthode de l'Insee où les résultats étaient exprimés uniquement en termes d'emplois, l'impact est exprimé ici également en termes de flux financiers. Les impacts directs du centre hospitalier regroupent l'emploi direct (3 570 ETP), les achats, investissements et les taxes versées. Ils s'élèvent à 185,2 millions d'euros. Les impacts indirects représentent les dépenses générées par le patient et ses accompagnants : 132 100 € soit 5,45 € de dépense moyenne par patient. L'impact économique induit est déterminé en multipliant les impacts directs et indirects par un coefficient multiplicateur keynésien (coefficient d'impact). Dans l'étude il est estimé à 1,75. L'impact induit s'élève donc à 324,3 millions d'euros.

### L'impact économique de l'enseignement supérieur et de recherche dans la métropole lilloise

Avec 118 000 étudiants en 2019, la métropole lilloise compte parmi les plus grands pôles d'enseignement supérieur de France, les étudiants y représentent près de 10 % de la population. Les établissements, leurs personnels et étudiants sont à la fois des moteurs socio-économiques, des employeurs, des générateurs de flux mais aussi des acteurs de l'animation, du rayonnement et de l'attractivité de la métropole. L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole et l'leseg School of Management ont réalisé une étude d'impact de la présence universitaire dans la métropole lilloise.

Les données ont été recueillies par un questionnaire auprès de 121 établissements : publics, privés, universités et écoles. L'impact économique total des établissements d'enseignement supérieur est de 3,2 milliards d'euros. Un euro issu directement de l'enseignement supérieur et de la recherche génère 1,3 euros en effets indirects ou induits. L'impact sur l'emploi est de 42 800 emplois totaux dont deux tiers d'emplois indirects ou induits. Un emploi direct de l'enseignement supérieur a un effet d'entraînement indirect et induit de 1,9 emplois.

### L'étude d'impact, une étape de la démarche d'évaluation environnementale



L'aménagement de l'espace peut impacter l'environnement et la santé des populations (paysages, air, sols, eau, bruit, etc.). Ainsi, dans le cadre de la bonne définition d'un projet, l'article R122-5 du code de l'environnement impose la réalisation des études d'impact ou des rapports environnementaux. L'objectif de ces études est la mise en place de mesures pour éviter les impacts ou à défaut les réduire ; voire en dernier lieu les compenser. Entre 2016 et 2018, 192 études d'impact et 411 rapports environnementaux ont été produits en Hauts-de-France.

Par exemple, un projet peut avoir des conséquences sur l'augmentation des surfaces artificialisées et la diminution de la biodiversité. L'objectif premier de l'évaluation environnementale est de limiter au maximum cette artificialisation (réutilisation de friches, etc.) et cette perte de diversité dans les écosystèmes. Des scénarios alternatifs à l'artificialisation sont recherchés afin de réduire les impacts. Enfin, s'ils ne s'avèrent pas évitables, la compensation est l'ultime étape. Elle est basée sur sept principes : proportionnalité, équivalence, dimensionnalité, proximité spatiale et temporelle, pérennité, faisabilité et obligation de résultats. Il s'agit d'éviter une perte nette de biodiversité, voire de rechercher un gain. La compensation permet notamment de garder le même service rendu aux populations par les écosystèmes.



### Les études « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC) appliquées à l'agriculture

L'artificialisation des terres est un phénomène toujours présent : la surface des sols artificialisés en France métropolitaine a augmenté de 1,2 % entre 2012 et 2014. Depuis la loi d'avenir de 2014, le code rural impose des études de réduction des impacts sur la production agricole. À l'image du dispositif relatif aux impacts environnementaux, les études d'impact agricoles obéissent au même processus : éviter l'emprise en première intention, réduire la perte de production et compenser les impacts résiduels. Cette séquence a pour objectif de supprimer, de diminuer ou de compenser la perte de potentiel agricole global du territoire concerné.

Un projet d'aménagement représente un prélèvement foncier de plusieurs hectares. Les impacts directs concernent les exploitations touchées (perte de rendement, perturbation de l'organisation du travail, risque sur les investissements). Les impacts indirects sont relatifs à la filière des opérateurs agricoles (perte de production et fragilisation des filières). Enfin, les impacts induits se traduisent par un affaiblissement de l'économie du territoire.

Pour le moment, concernant les études d'impacts agricoles, l'évitement est souvent impossible et les mesures de réduction plutôt réduites. Par conséquent, la séquence « compenser » est pratiquement systématiquement déclenchée. Le montant est évalué de la façon suivante :

Dans un premier temps on évalue la perte de potentiel agricole direct sur les exploitations, en fonction de leurs systèmes de production (élevage, grandes cultures, etc.). À partir de ce montant on évalue l'impact indirect que l'emprise va engendrer sur les filières aval, via un coefficient multiplicateur représentant le chiffre d'affaires généré par la production agricole (1 € généré par la production génère X€ dans les industries agroalimentaires). L'addition de l'impact direct et de l'impact indirect donne la perte de potentiel économique territorial annuel.

Cette perte annuelle de potentiel économique est multipliée par 10 : dix ans étant la durée estimée pour reconstituer le potentiel économique perdu. Cette durée correspond aux étapes préalables à la mise en service du projet : émergence du projet collectif, études de faisabilité, élaboration du plan de financement, etc. Le montant de la compensation collective est enfin évalué en multipliant la perte de potentiel économique sur 10 ans par le ratio production/investissement (1 € investi génère X € de produit). Ce montant sera affecté à la réalisation de projets agricoles collectifs destinés à recréer de la valeur ajoutée agricole au territoire : magasin collectif, achat de matériel en commun, etc.